



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 28 septembre 2022

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mr Gilles LAVRY Mme Françoise GILLET,
MR Moise POLYDAMAS, Mr Sébastien JOUILLEROT

Absents : Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien PILLOT, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI
Mme Ghislaine JUY.

Mme Maître donne procuration à Mr Tonnelier.
Mme Juy donne procuration à Mme Gillet.
Mr Pillot donne procuration à Mr Jouillerot.

Secrétaire de Séance : TONNELIER Nicolas.

Début de la séance : 19h00

DELIBERATION 055-2022 : CONVENTION CCJN

Mr le Maire expose que pour la taxe d'aménagement, un pourcentage doit revenir à la CCJN à partir de janvier 2023, et doit être voté avant 30/09. Sur le montant que l'on va percevoir, 2% voté lors du dernier conseil, la DGFIP prélève 3%, et la CCJN, va également prélever un pourcentage sur le capital restant après prélèvement de la DGFIP. La CCJN propose de prélever 0.1% pour l'année 2023. Elle sera revalorisée les années suivantes selon les aménagements fait par la CCJN sur la commune. Si le vote n'est pas fait, la CCJN peut prendre la totalité des 2% votés par la commune.

Mr le Maire propose d'approuver ce pourcentage et de signer la convention.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise Mr le Maire à signer la convention à 10 pour.

Séance suspendue à 19h13 en attendant l'arrivée du Président de l'ACCA.

Reprise 19h30.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire a donné rendez-vous au président de l'ACCA à 19h30, il s'agit d'un rendez-vous à l'amiable fait sans formalité. La demande de rendez-vous est faite pour trouver une entente amiable entre l'ACCA et la commune, car les travaux demandés dans la convention signée il y a quelques mois n'ont pas été réalisés, de plus il semblerait qu'il y ai eu un changement de leur trésorier et la commune n'a pas reçu les nouveaux statuts, statuts qui doivent obligatoirement être déposés en Mairie. Le Président de l'ACCA n'ayant pas donné suite à la demande de rendez-vous, une convocation va lui être faite avec recommander pour qu'il participe à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Prochain conseil municipal le 05 octobre 2022 à 20h00.

Le Maire, Ivanes Cédric

Fin de la séance à 19h45.